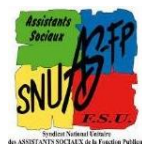




Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Éducation - Recherche - Culture - Formation - Insertion



Compte rendu FSU du CSA Académique de Montpellier du 18 juin 2024

Mme la Rectrice ouvre ce CSA académique qui se tient dans un contexte très particulier qui lui impose une période de réserve en respect de laquelle ses propos ne doivent pas interférer dans le débat politique.

La FSU expose son point de vue sur la situation et les réformes en cours actuellement (voir pièce jointe)

Les réponses de Mme la rectrice ne portent que sur les points purement académiques : elle se satisfait du taux de recrutement et des résultats au CRPE. Concernant l'école inclusive, des textes pour proposer de nouveaux contrats aux personnels AESH sont passés, l'académie va proposer de nouveaux contrats vers avec pour objectif d'offrir des temps plus complets. Face à la demande toujours importante, Mme la rectrice s'engage à continuer à travailler sur la formation et l'ouverture de nouveaux dispositifs ULIS. Concernant les personnels AED Mme la rectrice rappelle sa volonté de préserver la possibilité de pouvoir attribuer des contrats à des étudiant.es. L'examen des dossiers de cdisation et les recours sont étudiés au cas par cas par les services en croisant les besoins du service et la qualité des personnels. Au sujet de l'égalité professionnelle femmes / hommes, Mme la rectrice propose la tenue d'un GT académique à l'automne sur l'égalité prof femmes/hommes et indique regarder avec la DRAIO pour trouver une solution concernant les frais de déplacements des PsyEn.

Mme la rectrice quitte le CSA académique après avoir répondu aux déclarations préalables laissant la présidence de l'instance à Mme la Secrétaire générale.

1. Présentation rapport social unique 2023-2024

Rapport enrichi avec inclusion de données quantitatives. Les personnels de Jeunesse et Sports y seront intégrés en 2024-2025. M le DRH indique qu'un focus plus important a été fait sur temps partiels, les ruptures conventionnelles, les dissociations premier et second degrés, privé- public, les personnels AESH et AED avec des informations plus précises. Un nouveau groupe de travail sera réuni à l'automne sur le RSU. La FSU demande des informations complémentaires dissociées privé-public pour les personnels AESH et pour les personnels en situations de handicap.

2. Plan académique de formation 2024-2025

Mme la directrice de l'école académique de formation continue indique que ce qui est présenté est un prévisionnel et lors du prochain Conseil Académique de Formation en décembre 2024 nous pourrons faire le point sur sa réalisation. L'offre de formation a été construite avec des pilotes (SG, DRH, corps d'inspections) et contraintes par le cahier des charges national. L'augmentation du nombre de modules de formations proposés correspond à une adaptation de l'offre aux différents territoires de l'académie. Concernant les préparations concours, il y a une forte demande de distanciel de la part des inscrits aux formations. Un effort a été fait concernant les formations relatives à des transitions professionnelles. Après l'appel à candidature pour renforcer le vivier de formateurs académiques, 19-20 candidatures ont été retenues par l'E AFC. **La FSU pointe la diminution du nombre de modules de formation pour les personnels AESH ainsi que le manque de moyens budgétaires donnés à l'E AFC pour pouvoir offrir des formations attendues par les personnels. Quelques dérives relatives à la formation obligatoire sur les valeurs de la République et la défense de la laïcité sont aussi dénoncées par la FSU. La FSU, reconnaissant les efforts faits en termes de formation pour certaines catégories de personnels mais refusant, comme indiqué dans la déclaration préalable, les contraintes posées par les directives ministérielles, vote en abstention sur le PAF 2024-2025.** Résultat du vote : 10 abstentions.

3. Information sur les classes « prépa lycée » ouvertes à la rentrée 2024

Cinq classes « prépa lycée », une par département, seront ouvertes à la rentrée 2024 sur notre académie. Les critères d'implantation ont été les niveaux d'IPS des lycées, leurs capacités d'internat et les passerelles possible vers la vie professionnelle. Les cinq lycées sélectionnés sont : le lycée Lacroix à Narbonne, le lycée Hemingway à Nîmes, le lycée Jean Moulin de Béziers, le lycée Peytavin à Mende, le lycée Maillol à Perpignan. **La FSU s'est prononcée dans sa déclaration préalable contre l'ouverture de ses classes de relégation scolaire et sociale.**

4. Information sur le plan de requalification des emplois administratifs (par suite d'amendement déposé par la FSU)

La cible dans le plan de requalification des emplois pour l'académie de Montpellier, à la rentrée 2024, est de :

- + 22 B en A
- + 3 C en B

Au total 25 postes de catégorie C seront requalifiés en B et 22 postes de catégorie B seront requalifiés en A. Pour l'instant, au vu des postes vacants (départs à la retraite, des promotions en liste d'aptitude ou des opérations de mouvement), ce sont 13 postes de B qui sont actés requalifiés en A et 23 postes de C actés requalifiés en B. Les résultats au concours, pour les B et les A, les nominations des IRA devraient permettre d'atteindre la cible prévue.

5. Point d'information sur la revalorisation indemnitaire des personnels ATSS

Une revalorisation forfaitaire de l'IFSE (indemnitaire des personnels administratifs) mensuelle pour les SAENES et les AAE en 2024... mais pas pour les adjoint-es administratifs, inacceptable !

- Attaché-es d'administration de l'État : 865 €/an soit 72 €/mois ;
- Secrétaires administratifs : 350 €/an soit 29 €/mois

Cette revalorisation sera mise en paye sur le traitement de juillet (avec effet rétroactif depuis janvier 2024). Les collègues AdjAENES ne devraient donc pas voir leur IFSE mensuelle être revalorisée en 2024. (Puisqu'elle l'avait été en 2023 nous a-t-on précisé),

Concernant le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), partie versée en juillet :

Pour les administratifs

- 150€ pour les catégories C
- 350€ pour les catégories B
- 1000€ pour les catégories A

6. Personnels AESH et guide académique d'accueil (par suite d'amendement déposé par la FSU)

La FSU a fait porter à l'ordre du jour la question des heures effectuées par les AESH lors des sorties scolaires et a fait intervenir une AESH en tant qu'experte sur ce point. **C'est grâce à l'intervention de la FSU que ce droit pour les AESH de l'académie de Montpellier a pu être enfin reconnu.** En effet, jusqu'à présent, l'académie de Montpellier ne permettait pas aux AESH de récupérer les heures en dehors de leur emploi du temps, notamment lors des sorties scolaires. Grâce à notre argumentation pugnace et nos nombreuses interventions en instances académiques (courriers, amendements), le rectorat a reconnu que le guide académique n'était pas conforme à la réglementation nationale et s'engage à le modifier pour la rentrée prochaine. **Les fiches de sorties seront mises à jour, permettant ainsi une récupération des heures. Cette mesure sera appliquée à partir de la rentrée prochaine.** Le combat se poursuit : la FSU a également obtenu un groupe de travail sur les conditions de travail des AESH à la rentrée prochaine. Nous comptons faire aboutir encore d'autres revendications dont notamment le respect des jours de fractionnement. La FSU continue à se battre pour que les droits des AESH soient respectés mais également obtenir des avancées sur leurs conditions de travail.